

Sécurisation des approvisionnements en Peuplier : étude prospective de la ressource française.



**Mise à jour
décembre 2018**

- mai 2016 -

Réalisation :



Conseil National du Peuplier

© CODIFAB

Mise à jour réalisée avec le soutien de :

CODIFAB
comité professionnel de développement
des industries françaises de l'ameublement et du bois



REALISATION

Le Conseil National du Peuplier (CNP) est une interprofession représentant la filière populiicole française. Ses membres sont issus de chaque maillon de la filière (populiculteurs, gestionnaires, transformateurs, pépiniéristes), ainsi que des organismes professionnels et de recherche.

Il a pour principaux objectifs : l'organisation de la filière populiicole, la représentation de la populiiculture française en France et à l'international, la connaissance des sylvicultures, l'amélioration de la qualité du bois, la lutte contre les maladies du peuplier, la promotion de l'usage du peuplier, et la gestion durable des peupleraies.

Cette étude, à l'initiative de l'UIPC, a été réalisée et rédigée par Emmanuel Naudin pour le Conseil National du Peuplier, avec en particulier le concours d'Eric Paillassa.

Elle s'appuie sur quatre sources d'information : 1) une exploitation inédite des données chiffrées existantes 2) des informations issues des entreprises elles-mêmes (enquête) 3) des études régionales sur la ressource bois, 4) l'expertise des principaux spécialistes du Peuplier en France (dont le Comité de pilotage ci-dessous).

Elle a été contrôlée, enrichie, et validée par le Comité de pilotage du Conseil National du Peuplier constitué de messieurs Gabriel Chazallon (CNP), Eric Paillassa (CNP/IDF), Bernard Mourlan (Chambre du Peuplier), Hervé Drouin (UIPC), Hubert Villette et Olivier de Lagausie (SIEL).

*Emmanuel Naudin
Poitiers – 11 mai 2016.*

Cette mise à jour, à l'initiative de l'UIPC et cofinancée par le CODIFAB et FBF, comprend :

- Les résultats de l'EAB pour 2015, 2016, 2017.
- Les résultats de l'enquête pépinières pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.
- La prise en compte des nouvelles régions administratives, modifiant les bassins Grand-Ouest et Sud-Ouest.
- Une précision accrue des surfaces reboisées, par amélioration de la méthode de calcul et grâce à la prise en compte des principaux mouvements de plants entre régions.

Emmanuel Naudin, décembre 2018

FINANCEMENT

Le CODIFAB, devenu Comité Professionnel de Développement Economique par décret en conseil d'Etat en 2009, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, FIBC, UFC, UFME, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA. Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer des actions collectives dans le respect de la réglementation européenne et dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978 ; ceci par le produit d'une taxe fiscale affectée, créée par l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 du 30 Décembre 2003 (modifiée), et dont il assure la collecte.

L'Interprofession nationale de la filière Forêt-Bois a été créée le 8 décembre 2004, sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts. Depuis France Bois Forêt cofinance, aux côtés des professionnels de la filière et grâce à la Contribution Volontaire Obligatoire dite « CVO », des actions collectives de promotion, de communication et de valorisation de la forêt française à travers notamment les différents usages du matériau bois.



Conseil National du Peuplier

CODIFAB

comité professionnel de développement
des industries françaises de l'ameublement et du bois



Après un creux, la récolte de peuplier est revenue à un niveau plus habituel de 1.3 M m³ en 2014 (24.8 % de la récolte de bois feuillus), et atteint 1.4 M m³ en 2017 (26.5 % de la récolte feuillue).

Les industries majoritairement consommatrices de bois d'œuvre Peuplier sont

- les industries du déroulage (69 %) : emballage léger (37 % du total), et contreplaqué et déroulage pour contreplaqué (32 % du total).

La répartition entre emballage léger et contreplaqué est donc passée de 59/41 en 2014 à 54/46 en 2017.

- le sciage (31 %) : palettes, caisserie et literie.

Les sous-produits sont essentiellement utilisés pour la pâte à papier et la production d'énergie ainsi que pour le paillage et dans une moindre mesure le panneau de process.

Depuis une vingtaine d'années et pour différentes raisons (structurelles, réglementaires et socio-économiques non détaillées ici), le rythme des replantations est passé de 2.3 millions de plants plantés par an au début des années 1990 à 800 000 plants/an en 2017. Sachant qu'en moyenne 1 plant produira 1 m³ sur 18 ans, le rythme de replantation est devenu très insuffisant pour assurer l'approvisionnement futur des industries de transformation.

Malgré une offre de bois qui reste encore supérieure à la demande, les premiers signes de tensions sur les approvisionnements dans certains bassins se font déjà sentir. Ils sont liés à une moins bonne disponibilité qualitative et quantitative en grumes dans les bassins proches des industries, à un flux de grumes vers l'export (Italie, Espagne), et au grand export (principalement Asie du sud-est, Inde).

De plus, suite à des investissements récents, la demande en peuplier des industries françaises du contreplaqué augmente, et cette hausse devrait se poursuivre dans les deux prochaines années.

Si une adaptation de la filière Peuplier française n'est pas engagée rapidement, les industries françaises connaîtront une rupture dans leurs approvisionnements Peuplier à partir d'environ 2023, et pour une durée indéterminée si le rythme de replantation ne se renforce pas.

Pour tenter d'améliorer le rythme de replantation, de nombreux professionnels de la filière peuplier se mobilisent à travers la Charte nationale *Merci le Peuplier*. Née en 2011 d'une initiative d'industriels et entreprises du nord-ouest de la France, elle est animée par le Conseil National du Peuplier qui l'a étendue en avril 2014 à tout le territoire français. Détails sur www.mercilepeuplier.org

L'UIPC (Union des industries du panneau contreplaqué) indiquait en 2015 :

« l'activité Peuplier est en fort développement et concurrencée par l'arrivée massive de contreplaqué Peuplier éco-certifié (FSC) depuis la Chine. Le bon fonctionnement de cette charte, et son extension au niveau national, est essentielle dans la démarche de sécurisation des approvisionnements futurs en peuplier ».

Il devenait donc indispensable de disposer d'éléments précis sur l'état de la ressource actuelle et future, afin de permettre aux entreprises (et plus généralement à la filière Peuplier) d'anticiper pour mieux affronter la période de manque de bois qui se dessine.

Depuis la parution de l'étude initiale, il y a à peine trois ans, la situation a évolué rapidement. Les premières tensions détectées en 2015 se sont confirmées. Quelques entreprises ont commencé à réfléchir à des moyens d'adaptation ou à mettre en œuvre certains d'entre eux.

La première version de l'étude a permis de disposer d'éléments précis sur l'état de la ressource actuelle et future, afin de permettre aux entreprises (et plus généralement à la filière Peuplier) d'anticiper pour mieux affronter la période de manque de bois qui se dessine. Elle a pu servir également à éclairer les décideurs. Cette mise à jour affine ces éléments et les renforce.

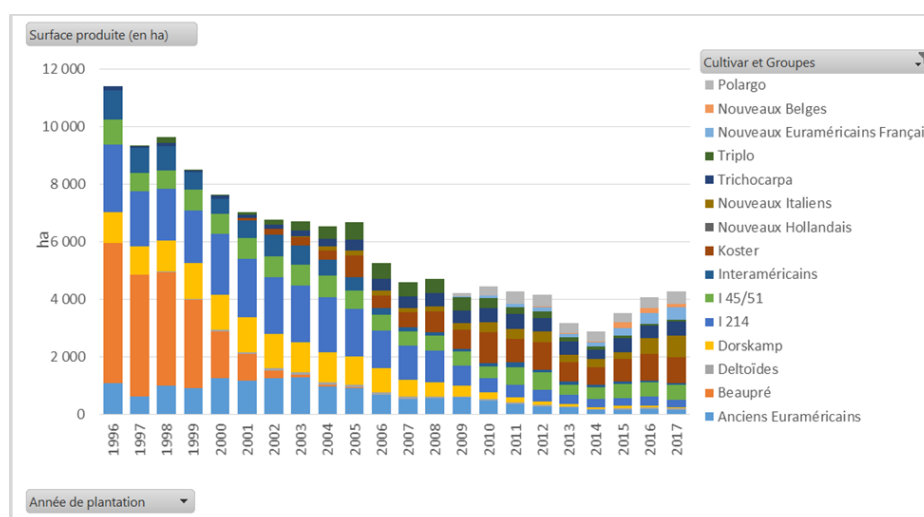
PRINCIPAUX RESULTATS

L'étude montre que l'on peut estimer la surface de la peupleraie française à 200 000 ha, dont environ 108 000 ha ont été effectivement exploités puis reboisés ces 20 dernières années avec une composition très bien connue. La surface restante, inconnue, pourrait en partie être exploitée mais est composée majoritairement de bois de faible qualité.

Pour cette étude, 4 grands bassins ont été définis, de façon à pouvoir analyser la quasi-totalité des résultats également à une échelle pertinente.



La situation et la répartition actuelle des cultivars est abordée de façon détaillée, y compris par bassin.



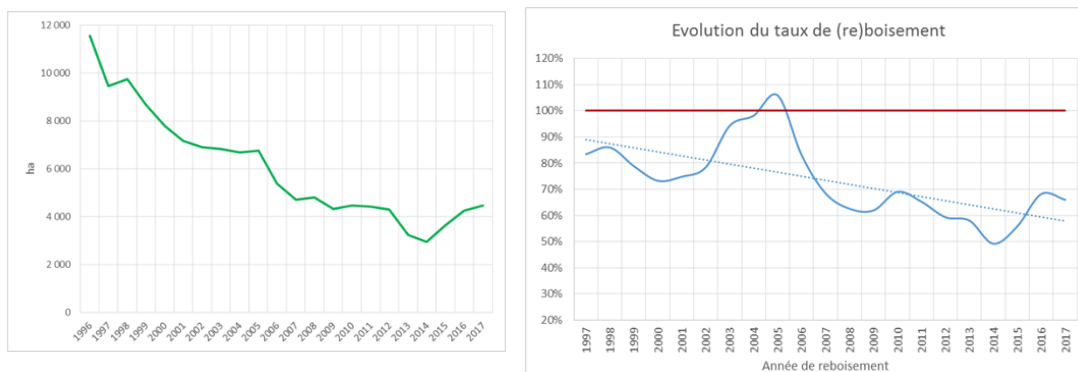
L'étude aborde aussi la question sur le plan qualitatif : certification PEFC, taux de reboisement, perception des actions privées et publiques actuellement menées, concurrence entre usages du bois, état des exportations etc.

PRINCIPAUX RESULTATS

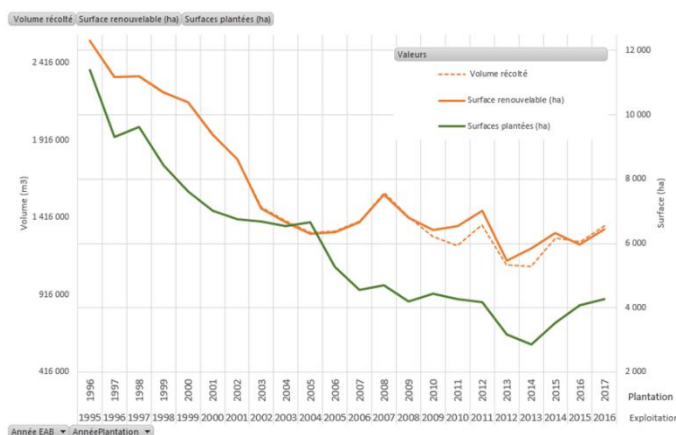
En vingt-deux ans, le manque de reboisement des peupleraies exploitées représente une perte d'au-moins 41 600 ha.

Aujourd'hui, en France, un tiers des surfaces exploitées n'est pas reboisé, et dans le Grand-Ouest 40 % de la surface seulement est reboisée après coupe.

Evolution des surfaces reboisées en peuplier



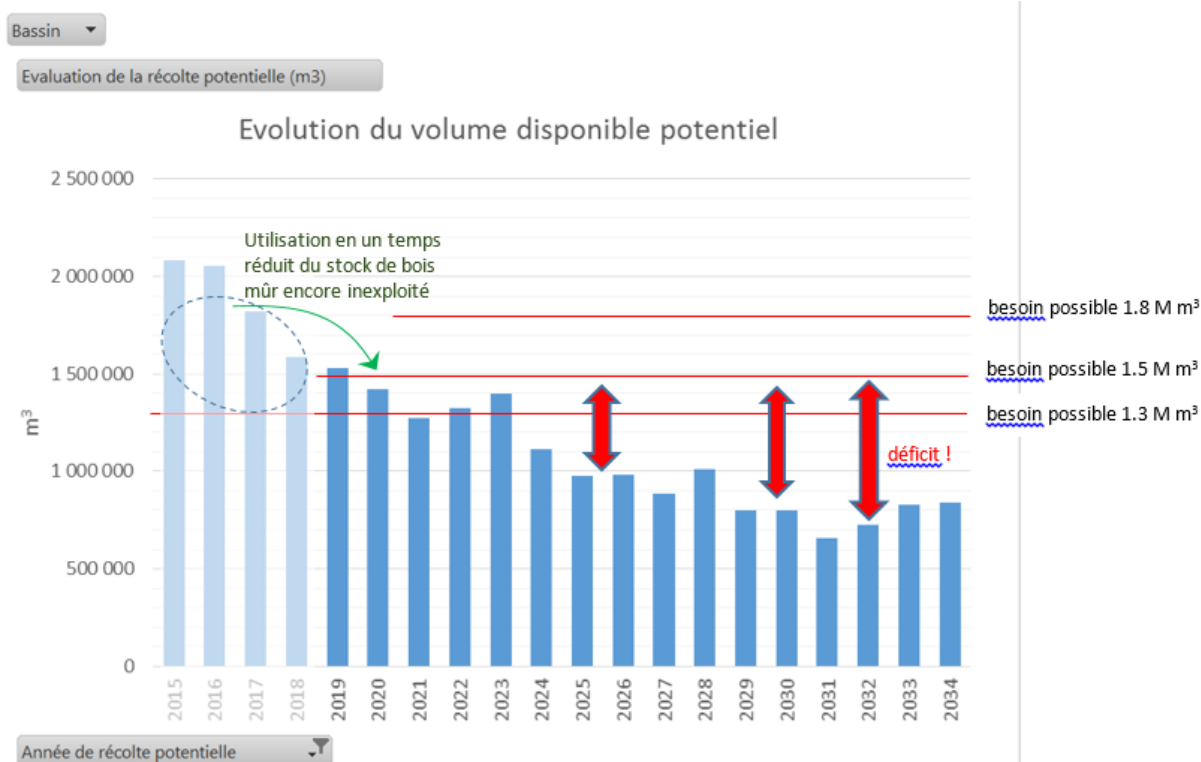
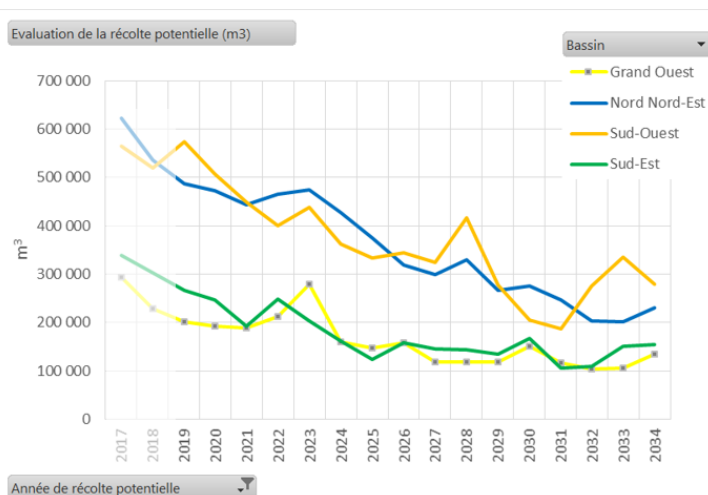
Si une part de ce manque de reboisement s'explique par des facteurs structurels, ce recul est une tendance lourde due essentiellement à des facteurs économiques (prix des bois, disparition des aides) et réglementaires.



Parallèlement, le besoin en bois d'œuvre de peuplier dans les années à venir est estimée au minimum comme stable à 1.3 M m³/an en moyenne, et probablement en hausse à plus de 1.5 M m³/an voire 1.8 M m³/an.

PRINCIPAUX RESULTATS

Les entreprises françaises devront faire face à partir d'environ 2023, à un déficit de matière première qui s'accroîtra jusqu'à atteindre 40 à 50 % du besoin, et qui devrait toucher plus tôt et plus profondément les entreprises utilisant du bois de qualité.

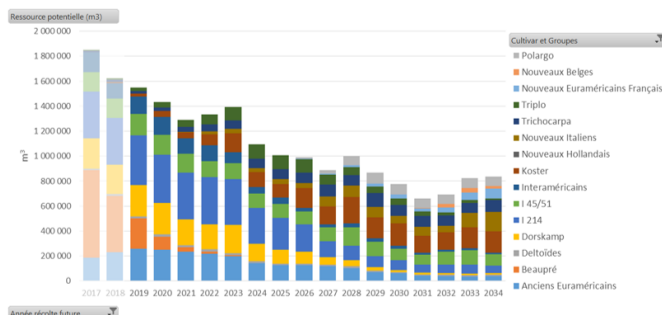


Ce déficit, qui représentera 300 000 m³/an dans les premiers temps pour atteindre 500 000 à 650 000 m³ de bois par an, pourrait être aggravé par la concurrence d'autres usages non nobles du bois, tels le bois-énergie, d'autant plus que le déficit en bois d'œuvre aura en corollaire la disparition d'une partie de matière normalement utilisée en bois énergie ou en trituration (têtes de peupliers et produits connexes).

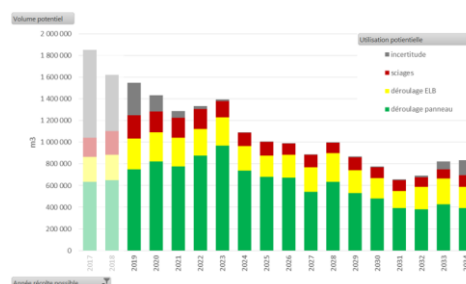
Cela aura inévitablement pour conséquence directe la fermeture de plusieurs entreprises, avec la disparition de centaines d'emplois.

PRINCIPAUX RESULTATS

Ressource potentielle future par cultivar



Ressource potentielle future selon ses usages possibles (à nuancer selon la réalisation effective des travaux nécessaires)



De plus, l'impact écologique pourrait être important : le peuplier - essence normalement produite et transformée localement - n'est pas substituable par une autre essence. Il y aura donc une perte importante et réelle de production d'un matériau écologique et renouvelable, qui sera très probablement remplacé par du plastique (si diminution des emballages légers en bois) ou d'autres matériaux non renouvelables (si diminution du contreplaqué).

L'accroissement des transports d'un bassin à l'autre se fera également au détriment de l'environnement.

La raréfaction de la ressource de qualité devrait améliorer le prix du bois sur pied par une concurrence plus forte à l'achat. Cela créera un risque pour les entreprises qui auront des difficultés pour se positionner sur les prix compte tenu de leurs marchés avals et de leur efficacité interne.

Cette amélioration des prix pourrait aussi concerner des bassins actuellement sous-exploités, mais la distance de transport et la recherche de bois de qualité seront des éléments majeurs dans la concurrence.

Une amélioration du prix des bois, quelle qu'elle soit, aura un effet indubitablement positif sur le taux de reboisement, mais pas sur la ressource disponible à cet instant... Face à la tendance lourde au non-reboisement, attendre simplement cette amélioration fera perdre des années précieuses.

PRINCIPAUX RESULTATS

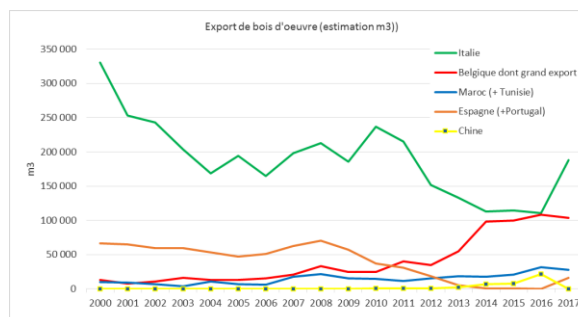
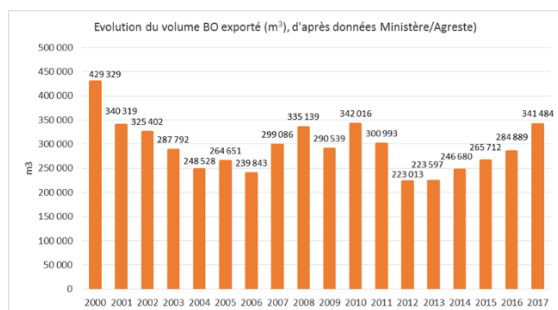
Il est donc nécessaire de trouver des leviers pour relancer plus nettement les reboisements le plus tôt possible.

Les tensions sur le marché national ne seront pas du même ordre dans les régions selon leurs niveaux d'industrialisation et la localisation de la ressource, mais devraient à terme et progressivement concerner toutes les régions.

Aujourd'hui, et malgré des positions parfois négatives à ce sujet de la part d'industriels français, l'export au sens large est, ou a été, profitable aux régions dans lesquelles le tissu industriel est moindre et la ressource encore abondante.

Demain avec le déficit de bois, les tensions connues à l'encontre du grand export risquent d'être du même ordre à propos de l'export vers les pays de l'UE, en particulier vers l'Italie, surtout si les conditions de production industrielle sont défavorables pour l'industrie française.

Evolution des volumes exportés



Néanmoins, dans un contexte de remontée des prix et d'accroissement du besoin en France, les flux pourraient se réorienter rapidement vers les industriels français.

Comme ce manque de bois risque d'endommager durablement le tissu économique de la filière peuplier, une réaction nette de l'ensemble des acteurs politiques et économiques est urgente. La charte *Merci le Peuplier* a ceci de particulier qu'il s'agit d'une initiative des entreprises elles-mêmes. Les industriels, à travers cette charte, ont déjà participé au financement de 400 000 plants, soit près de 2 2000 ha, ce qui représente 1 M€. Et *Merci le Peuplier* est aussi un moteur de communication.

D'autre part, l'exemple initial du Conseil Régional Poitou-Charentes avec son appui à *Merci le Peuplier*, et maintenant les initiatives dans les régions Nouvelle-Aquitaine, Pays de Loire/Centre Val de Loire, et probablement Grand-Est, montrent qu'il est possible d'avoir une action positive et efficace à condition d'agir de manière cohérente et en utilisant les atouts existants. La rapidité est primordiale, car l'inertie entre la mise en place d'actions de filière (entreprises + collectivités publiques + Etat) et les premiers résultats significatifs sur le reboisement peut être de deux à trois ans.

Les entreprises disposent à travers cette étude d'éléments fiables sur la ressource Peuplier et son évolution. Ces nouveaux éléments doivent leur permettre d'anticiper pour mieux faire face aux difficultés d'approvisionnement qu'elles vont prochainement rencontrer.

Le peuplier fournit un matériau d'avenir, et constitue une ressource renouvelable, naturelle et locale, qui doit être pérennisée.

C'est pourquoi les résultats de cette étude doivent aussi contribuer à accélérer la prise de conscience de l'ensemble des acteurs économiques et politiques, afin de leur permettre de réagir très rapidement pour réduire la durée du déficit de bois et s'inscrire ainsi dans une politique de gestion durable et environnementale.

Au lire de ces résultats et de l'étude complète, face aux difficultés futures et à leurs conséquences importantes sur l'environnement et l'emploi, industriels, exploitants forestiers et pouvoirs publics ne pourront pas dire : "*on ne savait pas*".

Le rapport complet peut être téléchargé sur le site internet du CODIFAB à l'adresse <http://www.codifab.fr/actions-collectives/bois/article/securisation-des-approvisionnements-en-peuplier-1633>

Table des matières de l'étude complète :

I.	Contexte	6
II.	Définition des bassins de ressource pour cette étude	7
	Rappel des bassins usuels.....	7
	Définition des bassins.....	7
	Localisation des niveaux de production	9
III.	Structuration de la filière populicole	10
	Structuration d'envergure nationale	10
	Le Conseil National du Peuplier.....	10
	Autres organisations	11
	Groupe de Travail Peuplier IDF.....	11
	Structuration régionale	12
IV.	Etat actuel des surfaces populicoles	13
	Approche de la surface globale	13
	Surface des plantations réalisées	14
	Surface probable de la peupleraie française et surface réellement gérée.....	16
	Répartition générale.....	16
	Réflexion à partir du volume récolté.....	17
	Synthèse	17
	Surfaces plantées par cultivar depuis 1996.....	19
	Choix de représentation des cultivars	19
	En France.....	19
	Par bassin	20
V.	Evolution constatée de la récolte et du reboisement	23
	Données de base	23
	Résultats nationaux : récolte, reboisement, taux de reboisement	23
	Récolte et reboisement par bassin.....	25
	Evolution de la perte de surface (surface plantée – surface récoltée).....	26
	En France.....	26
	Par bassin	27
	Facteurs explicatifs sur la baisse du taux de reboisement	28
	Engagement des pouvoirs publics territoriaux.....	29
VI.	Prospective sur la ressource disponibles.....	31
	Evolution possible du besoin.....	31
	Adéquation entre besoin et ressource : vers un problème d'approvisionnement	32
	Synthèse ressource potentielle – besoin probable	32
	Face à un besoin supérieur à la disponibilité, dispose-t-on d'autres ressources ?	34
	Stock inconnu (pré-1996)	34
	Substitution d'essence	34
	Import.....	34
	Conclusion sur l'adéquation entre besoin et ressource	34
	Comment réagir ?.....	35
	Le cas des coupes anticipées.....	35
	Ressource future disponible par cultivar.....	36
	Au niveau national.....	36
	Par bassin	38
	Ressource potentielle future par usage possible du bois.....	40
	Au niveau national.....	40

Par bassin	41
Détail sur le sciage.....	42
VII. Enquête : flux et aspects qualitatifs	45
Source des informations	45
Liste des entreprises dont les informations ont été utilisées	46
Volumes exploités dans chaque bassin par les entreprises interrogées.....	47
Éléments qualitatifs.....	47
Certification PEFC.....	47
Taux de reboisement estimé par les entreprises	49
Perception du prochain déficit de bois par les entreprises.....	49
Perception de la charte <i>Merci le Peuplier</i> et des actions des pouvoirs publics.....	50
Concurrence entre usages du bois, et cas du bois énergie	51
Approche qualitative et quantitative des flux et de leur évolution	53
Evolution de la consommation de bois d'œuvre.....	53
Evolution des zones d'approvisionnement des entreprises (grume)	53
Types de lots	54
Flux de grumes BO entre les bassins	54
Import	54
Export	54
Synthèse des flux entre les 4 bassins et à l'exportation.....	55
Le prix des bois, en relation avec les flux et les aspects structurels.....	57
Prix des bois, coûts de production et concurrence.	57
Cas de prix anormalement bas.....	58
VIII. L'export de grumes de peuplier	59
Aspects quantitatifs.....	60
Aspects qualitatifs : situation générale et évolution.....	62
IX. Conclusion	64
X. ANNEXES	66